



Conseil communal Penthalaz

Séance du 8 juin 2009

Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président,
Mme Corinne Borgeaud et M. Gérald Santschy, scrutateurs
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20h15

* * *

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mme la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à M. J.-D. Bonny, boursier communal, au représentant de la presse ainsi qu'au public présent. Il salue également M. Thierry Parel, nouvel huissier communal.

Opérations préliminaires :

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 46 Membres excusés : M. Giovanni Cetrangolo, M. Christian Martinetti et M. Marc-Eugène Viret.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal :

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 janvier 2009 :
La lecture n'en est pas souhaitée. La discussion est ouverte.
La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Alain Pellet, Président, lit à l'assemblée la lettre de démission de Mme Laurence Fischli qui, pour des raisons personnelles, a décidé de se retirer du Conseil communal de Penthalaz.

Il passe ensuite à la lecture de la lettre de M. Daniel Althaus qui informe le Conseil communal qu'il renonce au siège de vient-ensuite sur la liste du parti socialiste et sympathisants, ceci pour des raisons professionnelles.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, communique les informations suivantes :

- Salle d'attente de la Gare :

Suite à une intervention de M.A. Marendaz, la Municipalité a demandé aux CFF de bien vouloir prolonger les heures d'ouverture de la salle d'attente de la gare. La réponse est catégoriquement négative. Les CFF invoquent la sécurité des locataires et précisent que les usagers peuvent se rendre dans l'abri du quai n° 2.

- Parcelle 169 située en-dessous des bâtiments à loyers modérés :

Il y a quelques années, le Conseil communal a rejeté une motion de M.Y. Jauner, qui demandait que la Municipalité étudie la possibilité de construire les deux immeubles subventionnés. En effet, le projet initial prévoyait la construction de quatre immeubles. Pour des raisons financières, seuls deux ont été construits. La motion de M. Jauner avait été rejetée.

Aujourd'hui, le projet de création d'appartements protégés est en cours et la Municipalité a décidé d'entrer en matière, non sans avoir au préalable vérifié que :

- Le terrain ne soit pas exclusivement prévu pour des appartements subventionnés
- Le canton n'exige pas de quota en matière d'appartements à loyers modérés
- Il y ait encore des appartements relativement bon marché dans notre commune
- Ce projet réponde à un besoin régional.

Ce projet a aussi un caractère social et s'inscrit parfaitement bien dans l'évolution du village.

Pour information, il faut savoir que la gestion d'appartements à loyers modérés n'est pas facile ; le Conseil de la « Fondation Habitat l'Avenir » a très peu de marge de manœuvre par rapport aux bénéficiaires de ces appartements. C'est le Service du logement qui a le dernier mot.

- Contrôle des habitants et bourse communale :

Ces deux bureaux viennent d'être équipés d'un appareil à paiement par cartes bancaires, postales ou de crédit.

- Prochains Conseils :

Les lundis 31 août 2009 et 28 septembre 2009

Mme Sylvette Grandchamp aimerait savoir : « Qu'est-ce qu'un appartement protégé ? »

La discussion s'engage à ce sujet. Plusieurs intervenants prennent la parole. Dans les grandes lignes, voici ce qu'il en ressort :

-Un appartement protégé, aussi appelé « logement sécuritaire » ou « appartement de proximité », est une structure intermédiaire autonome, pour personnes âgées, entre le domicile et l'EMS. Ces appartements sont faciles d'accès pour les personnes à mobilité réduite et sont équipés d'éléments techniques pour les personnes présentant un ou plusieurs handicaps.

Le locataire garde son indépendance, mais peut bénéficier de prestations en fonction de ses besoins (service infirmier, femme de ménage par exemple).

Mme la Syndique précise qu'il ne s'agit que d'une entrée en matière de ce projet dans lequel la Fondation EMS-La Venoge n'est pas impliquée.

M. André Marendaz informe l'assemblée, qu'au sein de l'ARGDV, un groupe de travail a été mis en place afin d'étudier le projet d'appartements protégés qui seront financés par des personnes privées et non subventionnés par l'Etat. La Municipalité de Penthalaz sera conviée à une séance d'information à ce sujet de même que les autres communes du district.

Concernant le côté architectural du projet, il n'est pour l'instant pas prévu de le soumettre à un concours, mais la Municipalité prend note de cette remarque.

M. Yves Jauner, Municipal, aimerait encore préciser que les appartements protégés sous la direction d'un EMS sont médicalisés et subventionnés par l'Etat ce qui n'est pas le cas des « logements sécuritaires ».

M. Eric Joseph demande confirmation des deux dates annoncées pour les prochains Conseils.

Mme la Syndique lui répond affirmativement.

M. Yvan Rochat, Municipal, renseigne l'assemblée sur les points suivants :

- Mise de bois du samedi 9 mai 2009 : 190 stères de foyard, chêne et mélange avaient été préparés par les employés communaux. 142 de ces stères ont trouvé preneur. Un grand merci à tous.
- ASIcOpe : le bureau situé au collège du Cheminet à Penthalaz, occupé par une secrétaire et une boursière depuis janvier 2009, est trop exigu. Il a été décidé de réaliser des travaux hors budget, de manière à agrandir cet espace.

- Collège du Cheminet : suite à différents problèmes d'amiante et de sécurité dans d'autres écoles, le canton avait demandé que tous les bâtiments scolaires fassent l'objet d'une expertise. Ce travail a été effectué. Le collège du Cheminet (dépourvu d'amiante) a été déclaré conforme aux exigences cantonales.
- ARGDV : l'Association régionale du Gros-de-Vaud projette la mise sur pied d'un office du tourisme à Echallens. La décision sera prise lors de son assemblée générale en automne 2009.
- Gymnaestrada 2011 : la Municipalité a décidé de mettre à disposition les salles de gym (entraînements) et les classes (logements) du collège du Cheminet et du Verger pour cette fête européenne de la gymnastique qui se tiendra à Lausanne.
- PGA : le plan général d'affectation est toujours entre les mains du canton. Son retour est prévu pour fin août, début septembre 2009.
- Modération du trafic : le projet d'une zone à 20km/h dans le secteur du collège et du village pourrait être abandonné, mais la zone prévue à 30 km/h est toujours d'actualité.
- Police des constructions : une visite du quartier de « Maisons Neuves » a révélé qu'à certains endroits, une remise en conformité sera nécessaire.
- Quartier de « Loëttaz-Barges » : les visites, en collaborations avec la Commission chargée de l'étude de cet objet se poursuivent. Le chantier suit son cours.
- Le giratoire : une solution doit absolument être trouvée afin de pouvoir aller plus avant dans ce projet.
- Part de l'impôt frontalier : actuellement, c'est à la Commune de se renseigner sur son territoire afin d'être à jour avec ce problème.
- Dette par habitant : elle se situe au niveau du canton à environ Frs.7500.- (par habitant), au niveau régional à env. Frs. 5000.- (par habitant) et pour la Commune à env. Frs. 4000.- (par habitant)
- Un droit de passage existe bel et bien au niveau du Tennis club.

M. Yves Jauner, Municipal, commence par signaler un « erratum » paru dans le dernier journal « Le Cancanier » concernant la halte-garderie « Les petits poussins » de Penthalaz soit disant fondée par les Câbleries et Tréfileries de Cossonay.

En fait, la halte garderie a été fondée par la Commune de Penthalaz, suite à une motion déposée au Conseil communal par Monsieur Henri Rossy, qui fut Conseiller communal socialiste et député au Grand Conseil. La halte garderie s'est tenue dans un premier temps dans une salle de classe du collège du Cheminet, sous la responsabilité de Madame Edith Corbaz et de cinq bénévoles. La société des Câbleries et Tréfileries de Cossonay n'a jamais apporté son soutien à cette activité. Remerciements à Mme Freiburghaus pour ces informations.

Il passe ensuite au sujet « Prévention Jeunesse ».

Le rapport de cartographie du contexte de vie des jeunes à Penthalaz a été présenté aux personnes qui ont collaboré à ce projet. Ce rapport est disponible sur le site de la Commune. Une séance aura lieu en juin 2009 afin d'étudier la mise en place d'une commission dite « Commission jeunesse ».

Les jubilaires :

- Mme Cécile Menétrey a fêté ses 90 ans le 18 mars 2009
- Mme et M. Josette et Michel RoCHAT ont fêté leurs 50 ans de mariage le 4 avril 2009

Concernant les affaires scolaires :

Le conseil intercommunal ASICoPe a tenu sa séance relative aux comptes 2008 durant le mois de mars 2009. Ces comptes bouclent avec un montant équilibré des charges et des revenus. Pour information, le coût d'un élève se monte à Fr. 3'126.- en primaire et Fr. 3'421.-- en secondaire.

Les traditionnelles promotions auront lieu le 2 juillet 2009 à Cossonay.

La Municipalité est toujours à la recherche de patrouilleurs (euses).

M. Y. Jauner termine ses communications par les affaires culturelles :

Suite au départ de Mme Fischli, la Municipalité a nommé, lors de sa séance du 02.06.2009,

M. Christoph Loetscher, comme membre du comité de rédaction du journal « Le Cancanier ».

Après avoir participé à la fête du Blé et du Pain à Echallens en 2008, l'USL, l'APAC et les Paysannes Vaudoises ont répondu présent à la Municipalité afin de participer à la mise sur pied de la journée « Penthalaz en mouvement » organisée le samedi 6 juin 2009 à l'occasion du départ du Tour du Pays de Vaud. Merci à toutes les personnes qui ont participé et collaboré à cet événement.

A noter encore que la 15^{ème} édition du Venoge festival aura lieu le week-end des 20-21 août 2009.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, prend la parole pour informer l'assemblée des objets suivants :

- Personnel communal :

Une analyse complète du personnel communal est en cours, avec la collaboration de M. Olivier Frossard, spécialiste en RH (Ressources Humaines). La hiérarchisation et les états de fonction seront à jour d'ici la fin de l'année.

M. Michel Bezençon, en arrêt maladie depuis octobre 2008, a repris une activité professionnelle à temps partiel au mois d'avril 2009. Il n'a toutefois pas souhaité reprendre son poste de concierge au Verger. Il travaille au service extérieur comme remplaçant de M. Christian Charrotton, actuel concierge du Verger.

Au vu de la situation, la Municipalité a dû engager au mois de mai 2009 un nouveau collaborateur en la personne de M. Laurent Kohler afin de renforcer l'équipe du service extérieur. A noter également dans ce service, l'arrivée de M. Mathieu Pesenti, apprenti de 1^{ère} année, comme agent d'exploitation. Comme chaque année, plusieurs jeunes seront engagés durant les vacances d'été pour aider les concierges aux grands nettoyages et effectuer divers petits travaux.

Mlle Julie Dupuis est engagée en tant qu'apprentie à l'administration communale.

Enfin, M. Thierry Parel a été nommé huissier communal (poste mis au concours) suite à la démission de Mme Laora Chiuminatti.

- Déchets :

Le coup de balai du 25 avril dernier a permis de ramasser 1030 kg de déchets sur le territoire de la commune. Remerciements au service extérieur pour l'organisation de cette journée.

Mme Isabelle Gay-Crosier fera part de son mécontentement lié aux problèmes de l'édicule public et de ses alentours dans le prochain « Cancanier ». A lire avec attention !

Deux études sont en cours concernant les déchets :

L'une pour l'implantation de nouveaux moloks dans la commune et l'autre en vue de la récolte des déchets verts crus et cuits pour une usine de méthanolisation.

Une extension des heures d'ouverture de la déchetterie intercommunale est en discussion.

- Places de jeux :

Trois devis ont été demandés pour la réfection des trois places de jeux sises à la Place Centrale, au chemin du Mont-Blanc et au chemin de la Forêt. La Commission concernée sera prochainement convoquée pour l'étude d'un préavis y relatif.

- Cimetière :

Le nouveau règlement est en consultation préalable au canton. La Commission sera convoquée dès que possible.

D'autre part, le processus de désaffectation de quatre rangées de tombes et le projet « columbarium » sont en cours.

M. Frédy Mast, Municipal, parle des affaires en cours suivantes :

- Chantier de chemin Rouge :

Le revêtement final a été posé. A court terme, le marquage au sol définitif pourra être effectué et ainsi clore cet important chantier.

A noter que le revêtement au chemin de la Vuy est lui, malheureusement, toujours dans le même état.

- Conduite d'eau potable Venoge-Parc :

La 1^{ère} étape, soit le tronçon "station de pompage - réservoir de l'Aloëttaz" et retour sur le site de Venoge-Parc pourra enfin démarrer. Bien qu'urgents, les travaux ont été retardés par une opposition des CFF, la conduite devant passer sous les voies. Les CFF ayant finalement donné leur accord (sous certaines conditions), les travaux pourront débuter fin juin, voire début juillet 2009.

-Chemin de Valrose :

Afin que les piétons se sentent plus en sécurité, un trottoir est à l'étude le long de ce chemin. En urgence, un faux trottoir (ligne jaune) pourrait être tracé sur le côté gauche en descendant. Par la suite, suivant l'évolution de la situation dans le secteur du parc actuel de Venoge-Parc, la création d'un véritable trottoir, côté droit, impliquant une emprise sur les propriétés privées, devra être envisagée. Affaire à suivre.

- la Commission « Eclairage public » a été nommée ; elle ne rentrera pas en fonction tout de suite mais elle reste néanmoins activée.

M. Bernard Murisier signale à M. Mast, qui l'ignorait, qu'il existe un droit de servitude (pour la construction d'un trottoir) sur le côté droit descendant du chemin de Valrose.

M. Joël Cavat désirerait savoir où en est l'affaire concernant le revêtement des escaliers de la gare ? Mme Isabelle Hautier Charrotton répond que le dossier a été transmis aux CFF qui acceptent d'entrer en matière vu qu'il s'agit de leur responsabilité. Ce sont eux qui s'occuperont d'effectuer ces travaux. Mme Hautier Charrotton ajoute encore, concernant le trottoir au chemin de Valrose, qu'étant donné que l'entreprise Planzer ne fera pas de parking dans ce secteur, la Municipalité a décidé d'opter pour un tracé jaune au sol plutôt que la construction d'un trottoir. De plus, ce chemin deviendra prochainement une zone à 30km/h.

M. André Marendaz confirme les dires de M. B. Murisier au sujet de la servitude au chemin de Valrose.

Il en profite pour signaler à la Municipalité que le long de ce chemin, il a observé une grande instabilité de terrain, notamment à la hauteur du mur à gauche en descendant. Si la Municipalité décidait d'effectuer des travaux dans cette zone, il trouverait judicieux de contrôler ce problème.

M. Stéphane Zürcher informe la Municipalité que le bus sans plaques, rempli de pneus, parké sur le parking proche de la maison de paroisse jusqu'au début avril 2009 se trouve maintenant à la route de Lausanne, près des garages, depuis environ deux mois.

M. Thierry Burnat attire l'attention de la Municipalité sur la bande longitudinale pour piétons qu'elle s'apprête à tracer : ce faux trottoir = fausse sécurité même dans une zone à 30 km/h. !

M. Alain Pellet, Président, remercie la Municipalité pour ces informations.

Le Président clôt la discussion et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Nomination et assermentation d'un nouveau Conseiller.

M. Gilles Rochat propose pour le groupe Radical-Libéral M. Fritz Wälti. M. Wälti réside dans la Commune depuis 1979 et a déjà eu l'occasion de siéger durant 12 ans en tant que Conseiller communal à Penthalaz. Ancien employé de banque, il est maintenant à la retraite.

Les conditions étant requises, M. A. Pellet, Président, procède à l'assermentation de ce nouveau Conseiller, applaudi par l'assemblée qui est maintenant composée de 47 membres.

2. Rapport de la Commission « Achat et vente de terrains et bâtiments » relatif à la reprise des actifs et passifs de l'Association de la Piscine de Penthalaz et environs (préavis n° 43 – 2009)

M. Didier Chapuis, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Alain Pellet, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 43 - 2009, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour et

- tenant compte que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis n° 11- 2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006. (Selon catalogue, N° 406, investissement « souhaitable » prévu en 2008 pour un montant de CHF 350'000.-)

décide

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat des biens de l'Association Piscine de Penthaz et Environs (ci-dessous Association) pour un montant maximum découlant des comptes au 31 décembre 2008 de CHF 280'000.-, mais cette opération interviendra le 31 décembre 2009, avec valeur à cette même date
2. D'autoriser la Municipalité à effectuer le transfert immobilier des parcelles 151 et 158 entre, l'Association et la Commune de Penthaz (ci-dessous Commune)
3. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'annulation du pacte de préemption de Me E. Ramoni du 19 septembre 2002, minute 4'830, entre l'Association et la Commune
4. D'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 280'000.- pour procéder au remboursement des prêts BCV de l'Association, et de demander l'annulation des cautionnements solidaires BCV de 1963 et 1997
5. D'autoriser la Municipalité à signer tout acte nécessaire quant à cette transaction
6. D'amortir cette dépense en 15 ans, dès l'exercice comptable 2010

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 46 voix et une abstention.

3. Rapport de la Commission de gestion concernant les comptes communaux 2008. (préavis n° 44-2009)

M. Bernard Morel, rapporteur, lit le rapport de la Commission de gestion.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Alain Pellet, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 44-2009, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2008 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'649'220.22, avant les écritures finales ci-dessous ;
2. D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des amortissements extraordinaires pour un total de CHF 582'694.35 ;
3. D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des attributions pour un montant total de CHF 738'810.- :
 - au fonds de réserve pour études interdomaines du quartier de la Gare ;
 - au fonds de réserve pour les jeunes de Penthaz ;
 - au fonds de réserve pour péréquation & facture sociale ;
 - au fonds de réserve pour perte s/débiteurs impôts ;
 - au fonds de réserve pour capitalisation Valorsa SA ;
 - au fonds de réserve pour le renouvellement de l'informatique ;
 - au fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules ;
 - au Fonds communal d'économie d'énergie (FCEE) ;
 - au fonds de réserve pour l'entretien des cours d'eau ;
 - au fonds de réserve pour travaux d'utilité publique ;
 - au Fonds d'utilité publique ;
4. De virer le boni de l'exercice de CHF 327'715.87 au compte capital ;
5. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2008.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de la Commission des finances concernant les travaux urgents du Club house-Tennis.

M. Pascal Affolter, rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet et attire l'attention des Conseillères et Conseillers qu'il s'agit là d'une communication non soumise au vote.

En bref : Le club de Tennis de Penthalaz est une association bien active au sein de la Commune. Celle-ci a hérité en 2007 du Club house bâti en 1985. Ce bâtiment n'a jusqu'ici pas fait l'objet de travaux d'entretien.

Dans le contexte des importants travaux du site de Venoge-Parc, la Commune et le Tennis Club ont démarré l'année dernière une étude des possibilités de réfection du Club House et de ses alentours. L'entreprise Planzer ayant acheté les parcelles nord jouxtant la parcelle du Tennis Club, une remise en question de la localisation de celui-ci plane jusqu'à ce que Planzer se soit déterminé sur l'accès au Tennis. Les travaux étudiés sont ajournés mais certains d'entre eux s'avèrent toutefois nécessaires pour promouvoir l'activité du Tennis Club et accueillir ses membres dans des conditions satisfaisantes.

La Municipalité a mandaté un architecte pour sélectionner et deviser les travaux les plus urgents. Ceux-ci correspondent à un montant de Frs. 29'180.--.

En conclusion, d'une part l'incertitude plane et le Tennis Club est obligé de patienter pour savoir s'il pourra rester sur la parcelle extrême du site. D'un autre côté, des travaux minimaux sont urgents afin de lui permettre de mener à bien sa tâche.

La Commission des finances prend acte de la proposition de la Municipalité de faire réaliser ces travaux d'entretien rendus urgents au vu de la situation et bien qu'il soit de sa compétence de faire exécuter ces travaux étant donné le montant inférieur à Frs. 30'000.--, les membres de la Commission lui exprime sa gratitude pour l'avoir consultée et encourage sa proposition.

5. Renouvellement du bureau du Conseil communal pour l'année 2009-2010.

Durant le renouvellement du bureau du Conseil communal, la Municipalité a émis le désir de se retirer momentanément de la séance.

Election du nouveau Président du Conseil.

M. Alain Pellet, Président, cède sa place à M. Daniel Traini, 1^{er} vice-président.

Pour l'élection du Président, M. D. Traini attend des propositions des différents groupes.

Pour le groupe socialiste et sympathisants, M. André Marendaz présente M. Alain Pellet.

Pas d'autres propositions.

Le vote se déroule à bulletins secrets

Résultats : M. Alain Pellet est élu par 45 voix et 2 bulletins blancs

M. Alain Pellet, Président du Conseil communal de Penthalaz remercie l'assemblée de la confiance accordée et poursuit la séance.

Election du (de la) 1^{er(e)} vice-président(e).

M. Alain Pellet, Président, attend des propositions des différents groupes.

M. Eric Joseph propose, pour le groupe indépendant de Penthalaz (GIP), M. Daniel Traini.

Pas d'autres propositions.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Résultats : M. Daniel Traini est élu par 45 voix, 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul

Election du (de la) 2^e vice-président(e).

M. Alain Pellet, Président, attend des propositions des différents groupes.
 M. Gilles Rochat propose, pour le groupe radical-libéral, M. Olivier Frossard.
 Pas d'autres propositions.
 Le vote se déroule à bulletins secrets.

Résultats : M. Olivier Frossard est élu par 44 voix et 3 bulletins blancs

Election d'un scrutateur et de son suppléant.

Le vote à main levée, proposé à partir de ce moment, est accepté à l'unanimité.

Proposition de M. Eric Joseph, pour le groupe indépendant de Penthalaz (GIP)
 - Mme Corinne Borgeaud, scrutatrice et Mme Sandrine Stoller, scrutatrice suppléante

Proposition de M. Gilles Rochat, pour le groupe radical-libéral :
 . M. Gérald Santschy scrutateur et Mme Céline Guex, scrutatrice suppléante.

Pas d'autres propositions.
 Ces deux personnes sont élues à l'unanimité.

6. Election de la Commission de gestion pour l'année 2009 - 2010 :

Proposition de M. Eric Joseph pour le GIP :
 • Mme Corinne Borgeaud et M. Didier Chapuis
 Proposition de M. Gilles Rochat pour le groupe radical-libéral :
 • M. Olivier Frossard et M. Fritz Wälti
 Proposition de M. André Marendaz pour le Groupe socialiste et sympathisants :
 • Mmes Sandrine Berthoud, Delphine Probst ainsi que M. Bernard Morel.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

7. Election de la Commission des finances pour l'année 2009-2010

Proposition de M. Eric Joseph, pour le GIP :
 • MM. Antonio Gatto et Daniel Rochat
 Proposition de M. Gilles Rochat pour le Groupe radical-libéral :
 • Mme Céline Guex et M. Jean-Pierre Monachon
 Proposition de M. André Marendaz pour le Groupe socialiste et sympathisants :
 • MM. Pascal Affolter, Jean-François Perusset et Stéphane Zürcher

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

8. Propositions individuelles.

M. Gilles Rochat, président du groupe radical-libéral propose M. Christoph Lötscher en remplacement de Mme Laurence Fischli pour la Commission « Recours en matière d'impôts communaux ».

M. Jean-Claude Andrey rend attentive la Municipalité que, lors des discussions sur les importants travaux qui devront être effectués à la STEP, la Commission chargée de l'étude de cet objet suggère que la biomasse (gaz produit par les déjections humaines, entre autre) soit réutilisable pour la Commune. La quantité de méthane réinjectable représente environ 10% du volume consommé.
 M. F. Mast, Municipal, précise que l'AIEE (Association Intercommunale d'Épuration des Eaux) se gère elle-même, et que les communes de Penthalaz, Penthaz et Cossonay n'ont pas à intervenir dans les affaires de la STEP. Toutefois, les deux municipaux faisant partie du conseil intercommunal de l'AIEE seront attentifs à cette proposition.

M. Pierre-Alain Epars aimerait savoir où en est le dossier « bibliothèque » et désirerait, pour rappel, connaître à combien se montaient les investissements pour les installations techniques du Verger, notamment concernant le chauffage ?

M. Yves Jauner, Municipal, répond qu'une entrevue avec Mme Bossua (adjoindue de Mme Anne-Catherine Lyon) a eu lieu et qu'une solution a été trouvée. Plus d'informations lors du prochain Conseil.

M. Yvan Rochat, Municipal, précise quant à lui que les travaux effectués au Verger se situent légèrement en-dessous des Frs. 180'000.-- budgétisés et que M. Christian Charrotton doit encore recevoir une formation sur le fonctionnement du chauffage.

M. Y. Rochat souhaiterait que la Commission d'urbanisme le rejoigne à la fin de la séance.

Il signale encore que les cartes de l'office du tourisme sont à disposition au bureau communal.

Mme Corinne Borgeaud aimerait revenir sur la gestion des déchets. La Municipalité a-t-elle informé correctement les habitants au sujet des moloks en leur précisant bien qu'il ne s'agit pas d'une déchetterie ?

Elle aimerait également savoir à quel moment le trottoir situé en face du Cheminet 8 sera reconstruit ?

M. F. Mast, Municipal, lui répond que la Municipalité a écrit une lettre au propriétaire afin qu'il termine ce trottoir dans les plus brefs délais.

Mme I. Gay-Crosier, Municipale, souligne que la gestion des déchets est un réel problème et que sans la participation active de la population à respecter certaines règles, ce problème sera difficilement gérable.

M. F. Bachmann suggère que l'accès aux voitures à l'édicule public soit interdit.

M. J.-Cl. Andrey demande à partir de quel nombre d'habitants la Municipalité ne devrait-elle pas reprendre le ramassage des déchets ?

Toujours selon Mme I. Gay-Crosier ce ne sont pas les ordures ménagères qui posent problèmes mais bien les déchets triés (boîtes de conserve, PET, cartons, etc). Pour rappel, plus les déchets coûteront chers, plus la taxe va augmenter et d'après les recommandations du canton, 70% du coût des déchets doit être couvert par la taxe ! Le nombre d'habitants n'intervient pas dans le ramassage ou non des déchets. D'autres agglomérations plus importantes que Penthelaz ayant également adopté cette façon de procéder sans problèmes.

M. G. Piot fait remarquer qu'une certaine confusion règne suite à la nouvelle réglementation des objets « encombrants » de moins de 60 cm. de diamètre qui ne devraient plus apparaître à la déchetterie mais dans les containers à ordures.

Mme Gay-Crosier confirme que cette façon de procéder peut créer une confusion mais que la seule raison de pratiquer ainsi est le coût du traitement de la tonne de déchets comme déjà expliqué lors d'un précédent Conseil.

M. Alain Pellet, Président, prend la parole pour présenter Mme Sylvette Granchamp comme secrétaire suppléante, en remplacement de Mme Laurence Fischli démissionnaire.

La Commission « Eclairage publique » a été nommée. Il s'agit de :

Mmes Sylvette Grandchamp et Sandrine Stoller pour le groupe indépendant de Penthelaz

MM. Pierre-André Ischi, Marc-Eugène Viret et José Feijoo pour le parti socialiste et sympathisants

MM. Gérald Santschy et Gilbert Python pour le parti Radical-Libéral

Il rappelle que pour la fin de l'année, l'assemblée devra présenter une Conseillère ou un Conseiller chargé de la vérification des comptes de l'association de la Piscine de Penthelaz.

Le Président rappelle aux membres des différentes Commissions que sauf cas de force majeure ou obligations professionnelles, ceux-ci sont tenus d'assister aux séances convoquées par la Municipalité.

M. Alain Pellet termine cette année politique par un petit rappel des faits :

Le Conseil communal s'est réuni à quatre reprises et le bureau électoral s'est retrouvé trois dimanches matins pour des votations.

A noter le changement du bureau du Conseil communal en décembre 2008 suite à l'élection de Mme Isabelle Gay-Crosier à l'exécutif.

M. A. Pellet fait part de sa réelle satisfaction à assumer ce poste de Président du Conseil. Il adresse ses remerciements à la Municipalité et au personnel du bureau communal pour leur bonne collaboration ainsi qu'à la secrétaire du Conseil communal.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, adresse ses remerciements pour leur confiance aux Conseillères et Conseillers, au bureau du Conseil ainsi qu'au Président pour leur collaboration. Elle espère ainsi que la piscine va pouvoir reprendre un nouvel élan. Elle annonce que la Municipalité a le plaisir d'offrir la verrée qui suivra la séance et souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite une bonne pause estivale à chacune et chacun et clôt la séance à 22h25.

Le Président

A. Pellet



La secrétaire

C. Martin

